



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2024

Monsieur Claude EERDEKENS, Bourgmestre;
Monsieur Vincent SAMPAOLI, Monsieur Benjamin COSTANTINI,
Monsieur Guy HAVELANGE, Madame Françoise LEONARD,
Madame Elisabeth MALISOUX, Échevins;
Madame Sandrine CRUSPIN, Présidente du CPAS;
Monsieur Christian BADOT, Madame Marie-Christine MAUGUIT,
Monsieur Etienne SERMON, Madame Rose SIMON-CASTELLAN,
Monsieur Philippe MATTART, Monsieur Philippe RASQUIN,
Monsieur Christian MATTART, Madame Françoise TARPATAKI,
Madame Florence HALLEUX, Madame Martine DIEUDONNE-OLIVIER,
Madame Cassandra LUONGO, Monsieur Jawad TAFRATA,
Monsieur Kévin GOOSSENS, Madame Christine BODART, Madame Marie-Luce SERESSIA, Madame Natacha FRANÇOIS, Madame Gwendoline WILLIQUET,
Monsieur Damien LOUIS, Monsieur Hugues DOUMONT, Madame Nathalie ELSÉN,
Monsieur Eddy SARTORI, Monsieur Emmanuel GILLET, Conseillers communaux;
Monsieur Ronald GOSSIAUX, Directeur général;
Présidence pour ce point : Monsieur Philippe RASQUIN.

13BIS.1. OBJET : Interpellation de Madame Florence HALLEUX, Conseillère communale : "Une vidéo de BOUKE censurée par le Collège communal"

Le Conseil communal prend connaissance d'une interpellation de Madame Florence HALLEUX, Conseillère communale, établie comme suit :

"Fin août, une vidéo réalisée par une journaliste de chez BOUKE est apparue sur les réseaux sociaux. Celle-ci expliquait de façon décalée la situation politique à ANDENNE et un des enjeux importants des élections dans notre commune.

Quelques jours après sa parution, cette vidéo n'était plus accessible.

- *Confirmez-vous que vous avez contraint BOUKE à retirer cette vidéo ?*
- *Qu'en est-il de la liberté de la presse et assumez-vous l'acte d'ingérence que vous faites subir à l'organe de presse BOUKE et à la journaliste ?*
- *Quelle est encore la place de la liberté d'expression et de la démocratie dans notre commune ?"*

En réponse à cette interpellation, Monsieur le Bourgmestre s'exprime textuellement comme suit :

"Madame HALLEUX,

Cette vidéo est scandaleusement orientée politiquement et contient des passages qui sont scandaleux.

Manifestement, nous avons de légitimes raisons de nous plaindre. Nous avons adressé une protestation à BOUKE en disant que l'information n'était pas objective. BOUKE a alors décidé de la retirer ou de la suspendre de publication.

Elle était tellement négative à mon égard et positive pour l'opposition que l'A.S.B.L. T.P.M.C. s'est fait un devoir d'y faire référence et AD&N, représenté par Monsieur DOUMONT, a également présenté cette vidéo sur votre site.

Avec le Collège communal, je considère que, de la part d'un service public, on doit avoir une indépendance.

La RTBF, comme une TV communautaire, financée par le contribuable, ne doit pas faire preuve d'un parti pris, partisan en faveur de formation politique ou négatif à l'égard d'une autre formation politique.

A un moment donné, je tiens à rappeler qu'il y a des propos inadmissibles. A ANDENNE, on a le "Jefe" et le "Cador", cela n'est pas grave du tout.

De plus, je suis présenté comme "Le Parrain" et on pousse "l'attaque" jusqu'à avoir à la une la musique du film réalisé par Francis Ford COPPOLA.

Savez-vous qui est le "Parrain" ? Dans ce film, il s'agit d'un tueur, d'un mafieux. Cela vous fait rire Monsieur SERMON ? Non, C'est une réalité. Bref, c'est intolérable !

Je me bats pour que la Ville d'ANDENNE soit gérée de manière intègre où la corruption n'a jamais régné. L'on sait très bien que les mafias vivent du trafic de stupéfiants ou d'autres trafics plus louches encore qui n'hésitent pas à tuer et on me compare au "Parrain".

Cela ne va pas du tout car c'est scandaleux et insultant, c'est un fait. Ce qui m'étonne, c'est que vous trouviez cela normal. Parallèlement, rappelez-vous cette causerie pendant un certain temps entre Donald TRUMP et Elon MUSK qui trouvaient normal que l'on puisse tout dire.

J'estime qu'il y a des limites à la liberté d'expression ou d'agression au niveau d'un média au salissement de l'honneur d'un homme que rien ne justifie. Cette situation est inadmissible, comme l'est aussi, de manière outrancière, la présentation erronée du SOL d'Anton où l'on diffuse, dans la même présentation, des images de bâtiments qui n'ont aucun rapport avec ceux d'ANTON.

L'on présente donc un faux projet de ZAC d'ANTON et il y a quand même beaucoup d'erreurs dans la présentation de ce clip qui vous favorise outrageusement.

Bref, il y a de quoi se plaindre, à savoir :

- la diffusion de fausses informations ;*
- l'absence de vérifications élémentaires d'informations (article 1 du Code de la Déontologie Journalistique) ;*
- la déformation de l'information au travers d'une présentation tronquée des faits (article 3 du même Code) ;*
- l'absence de rectification explicite et rapide (article 6) ;*
- la scénarisation à outrance de la séquence d'information et le ton ;*
- l'utilisation de stéréotypes, exagérations ayant pour conséquence de me discriminer de manière outrancière, à votre profit.*

De plus, vous intervenez pour dire que vous êtes contente que l'on ait fait cela et que vous ne comprenez pas que l'on réagisse.

Lorsqu'on est sali dans son honneur et traîné dans la boue comme je l'ai été, je ne l'admets pas. C'est insupportable !

Sachez que je suis à la tête de la Ville depuis 50 ans et me faire traiter comme tel, je ne l'accepte pas ! Je l'accepte encore moins que ce midi, par le hasard, lors d'un déplacement à NAMUR, je passe par un restaurant, j'y mange rapidement avec mon épouse (je revenais d'une réunion à RTL), les clients me reconnaissent et fredonnent la musique du "Parrain"!

Cela vous fait rire Madame DIEUDONNE. Moi, pas du tout. En tout cas, je ne voudrais pas que cela vous arrive car j'en souffre. Ces attaques incessantes à mon honneur depuis maintenant 9 mois sont insupportables. Je fais l'objet journalièrement de diffamations et d'un média indépendant dont on pouvait espérer qu'il soit neutre alors qu'il ne l'est pas.

Par ailleurs, il y a aussi l'accomplissement d'une infraction à la recommandation sur la couverture des campagnes électorales dans les médias d'autant plus qu'il y a un Code de déontologie qui a été adapté le 7 juillet 2020. Concrètement, nous relevons en cascade la déformation de l'information constituant une infraction des articles 3 et 4 du Conseil de Déontologie Journalistique (CDJ).

De plus, le journaliste utilise des expressions tendancieuses comme "Le Parrain" pour désigner le Bourgmestre, une appellation qui est emprunte au vocabulaire du crime organisé et induit une connotation négative déformant ainsi l'image publique de Monsieur EERDEKENS de façon injurieuse. La connotation mafieuse du terme utilisé ne fait en effet aucun doute puisque la qualification est accompagnée de la musique du film de Francis Ford COPPOLA.

Concernant des termes comme "Le Parrain", le journaliste ou la journaliste ou la rédaction n'a pas eu l'élémentaire devoir de présenter des excuses car toute faute avouée est à moitié pardonnée. Mais lorsqu'on persiste, cela ne va pas ! La scénarisation à outrance fait qu'il y a un manque au devoir de mesures imposées par l'article 8 du CDJ.

Le recours au qualificatif de "Parrain" est constitutif d'injures et on peut constater qu'il y a de la jurisprudence. Par exemple, la Cour d'Appel d'AIX-EN-PROVENCE a condamné une personne qui avait traité une autre personne de "Parrain". Le journaliste a fait preuve de favoritisme et de partialité en période électorale. C'est ce qui s'est passé. Il a contrevenu au principe de neutralité et d'objectivité. Je ne l'admets pas. Il y aura donc une suite comme il y en aura d'autres à l'égard des gens qui diffament.

Bref, on ne peut pas salir l'honneur d'un homme. Je ne mérite pas, après des dizaines d'années à la tête de la Ville, d'être trainé dans la boue, sali, insulté, diffamé et calomnié ! Je me demande, chaque jour qui passe, quelle boule puante va-t-on encore jeté sur mes pieds ? Que représente cette façon de faire de la politique ? C'est scandaleux, je suis indigné ! Je ne le supporte plus, je suis en souffrance ! Après une carrière de dévouement, comprenez bien que c'est insupportable pour un homme. Je ne l'accepte pas et je n'en peux plus !

Voilà, je vous ai répondu."

Madame Florence HALLEUX, Conseillère communale, réplique comme suit :

"La journaliste vous a comparé au "Parrain" du film de COPPOLA.

Evidemment, il s'agit d'une caricature Monsieur le Bourgmestre. Je comprends que ça vous choque. Comme dans toutes caricatures, on force le trait et c'est une nouvelle façon de communiquer du journalisme.

Par contre, je me suis un peu remémorée le film du "Parrain" et je me suis souvenue de la réplique culte de Don CORLEONE : « Je vais lui faire une offre qu'il ne pourra pas refuser ».

D'ailleurs, j'ai vu des similitudes avec vos pratiques politiques.

Lorsque vous faites taire l'opposition que nous sommes sur le PST en supprimant les

commissions de facto, vous nous faites une proposition que nous ne pouvons pas refuser.

Lorsque des citoyens ou des commerçants apposent une affiche « Stop béton à ANTON », vous leur écrivez une lettre d'intimidation et vous envoyez du personnel communal chez les commerçants pour faire retirer l'affiche. Vous leur faites une offre qu'ils ne peuvent pas refuser. Quand vous censurez le dessinateur de presse KANAR ou le poète Timotéo SERGOÏ et maintenant l'organe de presse "BOUKE", vous leur faites une offre qu'ils ne peuvent pas refuser.

Contrairement au "Parrain", nous n'avons pas retrouvé la tête de notre cheval mort sur notre lit, non, vous ne tuez pas à balle réelle, mais vous tuez à balle verbale : les insultes et les injures que vous nous assénez régulièrement sont telles des cartouches que vous tirez pour abattre vos adversaires.

Concernant les injures, vous stipulez dans la délibération que le mot "Parrain" constitue une injure publique. Je vous rappellerai alors toutes les injures que vous avez adressées ces derniers temps publiquement, d'une part, à l'opposition : "salopard", "monstre", "mafieux", "tordu", "danseuse espagnole", "fossoyeuse de l'enseignement" et, d'autre part, aux deux Conseillères communales (Cassandra et Natacha), lesquelles quittent votre liste et font suite aux propos sexistes et aux injures que vous leur avez adressées : "bras cassé", "cervelle de moineau", "incapable", "fille de cabaret".

Concernant les injures publiques, nous ne sommes donc pas égaux Monsieur le Bourgmestre. Je ne vois donc aucune raison de censurer cette vidéo. La journaliste a juste caricaturé un peu votre personnalité politique.

Quant à nous, nous ne cautionnerons jamais aucune forme de censure ; la liberté d'expression et le respect de la démocratie seront toujours le phare qui éclairera nos pratiques en politique. Peut-être que justement, si vous êtes à ce point choqué par cette comparaison, ne serait-ce pas parce que la vérité vous dérange!

D'ailleurs, j'aime cette réplique de Molière dans l'acte 1 de "L'Avare" et je vous conseille de la méditer : « Qui se sent morveux se mouche ».

Pour terminer, j'ajouterai que vous reprochez la diffamation. En fait, vous diffamez sur nous dans la presse parce que vous dites qu'il y a une collusion entre "BOUKE" et l'opposition.

Bref, nous n'avons absolument rien avec cela."

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

Par le Conseil,

Le Directeur général,

Le Président,

Ronald GOSSIAUX

Philippe RASQUIN

Pour extrait conforme,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Ronald GOSSIAUX

Claude EERDEKENS

